

# PROGRAMME FORMATION CONTINUE

## L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS : ACTUALISATION ET PRATIQUE DE LA RETENTION ADMINISTRATIVE – LES CLES POUR LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS

### Renseignements :

**ERAGE - Délégation Alsace**

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

### Date

Du 30/01/2018 au 30/01/2018

### Horaires

De 9:30 à 12:30 et de 13h30 à 16h30

### Lieu de la formation

ERAGE 4 rue Brûlée  
67085 STRASBOURG CEDEX



### Intervenant(s)

Oriane ANDREINI, Avocat au Barreau de Strasbourg

Mathias VENET, Responsable National , Coordination CRA – Ordre de Malte France

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit des étrangers et de la nationalité  
Déontologie

### Niveau :

Niveau I : Initiation

Niveau IV : Actualisation

### Objectif de la formation :

Identifier les éléments clés relatifs au contentieux de la rétention.

Présenter l'aide à l'exercice des droits en rétention.

*Avant la formation, il sera demandé aux participants de noter quelques cas vécus dans lesquels ils se sont trouvés en difficulté face au public accueilli. Cela servira à nourrir la formation.*

### Programme :

- Introduction et présentation des participants et de leurs attentes

#### Les mesures d'éloignement

##### • Mesures administratives

- L'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)
- Interdiction de Retour et de circulation sur le Territoire Français (IRTF & ICTF)
- L'expulsion (AME/APE)
- Le transfert Dublin
- La réadmission Schengen

##### • Mesures judiciaires : l'Interdiction du Territoire Français (ITF)

##### • La procédure d'éloignement

- L'interpellation
- La retenue administrative pour vérification du droit au séjour
- L'assignation à résidence
- La rétention administrative

##### • Exercice pédagogique : décryptage des mesures d'éloignement et des procédures des différentes étapes de l'enfermement.

##### • La défense des étrangers en instance d'éloignement

- La défense devant le juge administratif
- La défense devant le juge judiciaire
- La demande d'asile en rétention
- Les demandes de mesures provisoires devant la CEDH

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS : ACTUALISATION ET PRATIQUE DE LA RETENTION ADMINISTRATIVE – LES CLES POUR LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS

### A retourner à :

**ERAGE - Délégation Alsace**

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

### Date

Du 30/01/2018 au 30/01/2018

### Horaires

De 9:00 à 12:00 et  
de 13h30 à 16h30

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

**ERAGE**

4 rue Brûlée

**67085 STRASBOURG CEDEX**

### Niveau

Niveau I : Initiation

Niveau IV : Actualisation

### Spécialisation

Droit des étrangers et de la nationalité  
Déontologie

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

90 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.


Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour
 Formations en déontologie Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :	<b>Gratuit</b> (limité à 12 heures de formation par an)